



**Session plénière : La place de la diversité culturelle dans la coopération
culturelle euroafricaine**

ENJEUX ET DEFIS DE LA DIVERSITE CULTURELLE : L'EXEMPLE AFRICAIN

Intervention M. Cheick Oumar SISSOKO

Réalisateur – Ancien Ministre de la Culture

ENJEUX ET DEFIS DE LA DIVERSITE CULTURELLE : L'EXEMPLE AFRICAIN

L'entrée en vigueur , le 18 Mars 2007, de la Convention sur la Protection et la Promotion de la diversité des expressions culturelles constitue un élément majeur dont il convient de mesurer tous les enjeux à la lumière de l'actualité. On peut affirmer , sans nulle doute, qu'il s'agit d'un des chantiers les plus importants de la décennie en cours, à la fois par les attentes énormes qu'elle suscite à travers le monde et par son impact sur les échanges internationaux. Elle occupe une place essentielle dans le dispositif normatif international de l'UNESCO et du système des Nations Unies.

En reconnaissant la nature spécifique des biens et services culturels et en les protégeant contre toute forme d'altération ou d'extinction, le nouvel instrument juridique apporte une réponse concrète au problème de l'échange culturel inégal dont les conséquences ne sont pas seulement d'ordre économique mais social et moral. Il est le couronnement voire la clef de voute du mécanisme mis en place par l'UNESCO pour la protection et la promotion de la culture.

La Convention offre des opportunités certaines aux pays africains, d'autant qu'elle traite de situations auxquelles l'Afrique se trouve de plus en plus confrontée : cultures menacées d'altération voire d'extinction , en l'occurrence celles des peuples autochtones, de minorités , de groupes sociaux ou d'individus qui ne possèdent pas les moyens de participer à la production et à la diffusion de biens et services culturels, etc. Loin d'être une panacée , elle crée un cadre propice à l'émergence d'un monde pluriel et respectueux des différences : son atout réside essentiellement dans cette capacité à moduler voire à dépasser la vision strictement macro-économique du développement , en accordant aux phénomènes culturels toute la place qui leur revient dans les politiques nationales, régionales et internationales. Il faudrait donc en mesurer les principaux enjeux pour les pays africains qui évoluent dans un environnement international plein de défis.

On assiste , depuis quelques décennies, à la multiplication d'entreprises et d'industries qui produisent des biens culturels : films , CD, cassettes, livres , journaux , etc. La part des échanges de biens culturels au commerce mondial ne cesse d'augmenter, à la faveur de leur mode de production et de diffusion , marquée essentiellement par le développement du numérique et du satellite, la baisse des coûts des installations techniques , l'accroissement du commerce électronique, etc. Cependant , les pays africains ne semblent pas profiter du bond spectaculaire qu'a connu l'économie de la culture.

Une des conséquences de la mondialisation a été de provoquer , en Afrique , une destabilisation du tissu culturel local , sous l'effet conjugué de facteurs économiques et technologiques . Prises dans les turbulences du marché mondial , les cultures traditionnelles africaines subissent l'invasion sélective des produits culturels qui arrivent de l'extérieur. Partout les transformations techniques et sociales s'accompagnent d'un effort pour canaliser les échanges culturels.

Face à un tel phénomène, les pays africains n'ont d'autre alternative que de se positionner sur l'échiquier international ou de subir passivement la globalisation des marchés qui s'effectue au prix d'une concurrence effrénée et impitoyable.

Ce qui est en jeu , c'est leur capacité à produire leur propre culture et à en assurer la pérennisation. Au regard de la situation actuelle , il apparait que plusieurs pays africains sont concurrencés sur leur propre marché, pour différentes raisons : faible capacité d'investissement , manque de maîtrise des réseaux et mécanismes de distribution, problème d'ordre structurel et institutionnel, etc. Malgré tout , il existe d'énormes potentialités qui sont largement sous-exploitées, comme certains chiffres le dénotent.

Dans l'industrie du livre , le taux de croissance annuel de la contribution à l'offre mondiale pour la période 2000-2002 est de 39% pour le Cameroun, de 17% pour la Côte d'Ivoire et de 44% pour le Sénégal , d'après les statistiques du Centre du Commerce International (CIC) . Au Mali et au Burkina Faso , la production de programmes télévisuels connaît un essor notable.

Dans une étude sur l'évaluation du commerce de l'audiovisuel à travers la musique au Mali , Moussa Diakité constate que la contribution de la musique malienne au PIB est de 4 ,1% . Cet exemple paraît édifiant, dans la mesure où le Mali ne dispose que de petites unités de fabrication de cassettes : les potentialités qu'offre la filière musicale sont loin d'être rentabilisées.

Malgré ces indices, le commerce des biens et services culturels est marqué par un déséquilibre patent en faveur des pays occidentaux : 13 pays assurent 80% de la production et des échanges. En guise d'illustration , les statistiques du Centre International du Commerce indiquent que les Etats Unis détiennent 85% de la production des films et émissions de télévision en 2000. On assiste d'une manière générale , à la concentration du marché entre les industries culturelles dominantes qui imposent leurs références culturelles et leurs repères identitaires aux publics des pays africains. Dans ces pays dont le marché subit la domination occidentale , les œuvres sont décalées par rapport à l'environnement socio culturel des consommateurs. La situation y est rendue plus difficile par la fragmentation linguistique et culturelle des marchés , le faible pouvoir d'achat des consommateurs potentiels , l'insuffisance de producteurs qualifiés , le manque de capacité pour assurer les activités de marketing, de distribution et de vente , la piraterie , l'alourdissement des coûts de productions par les taxes importation d'intrants.

C'est précisément dans les filières essentielles comme les industries de l'image et de l'écrit que le continent africain est particulièrement entravé.

En Afrique subsaharienne , par exemple , les films locaux malgré leur succès auprès du public national, ne représentent que 1 à 3% à peu près de la production cinématographique. L'offre télévisuelle y est dominée par les programmes étrangers. Aussi , la situation est –elle aggravée par la baisse de la fréquentation des salles de cinéma , l'absence ou l'insuffisance de studios ou de laboratoires de production cinématographique , la quasi inexistance de sociétés spécialisées dans le conseil et l'accompagnement financier de créations artistiques. C'est à juste titre que le FESPACO 2007 a été placé sous le signe de la diversité culturelle. Il importe , en effet , d'aborder la question de l'offre et de l'accès aux biens et services culturels dans un domaine aussi stratégique que le cinéma où l'Afrique se bat contre vents et marées pour faire entendre sa voix dans la partition internationale , si partition il y a.

L'évolution du cinéma malien donne quelque peu la mesure de l'énorme travail réalisé par les promoteurs du 7^{ème} art dans un pays aux moyens et ressources limités où la réalisation de chaque film requiert un trésor d'ingéniosité et de créativité autant pour la recherche de fonds que pour le montage et la mise en œuvre du projet. Les résultats de quatre ou cinq décennies de création cinématographique ne manquent pas de surprendre au regard des trophées et distinctions glanés par les cinéastes maliens à travers le monde.

Par delà la qualité technique des films ,on peut retenir l'apport des différents auteurs tant au plan thématique qu'esthétique. Ils ont su , à cet égard , relever le défi de la diversité culturelle et linguistique. Aussi , un certain nombre de films ont-ils été tournés dans les langues nationales comme le bamanan , le maninka, le songhoy, le fulfulde , etc.

Comme l'a si bien dit Théodore Mayi –Matip : « Eléments déterminants , les langues nationales en tant que sources , supports et véhicules des cultures doivent jouer un rôle irremplaçable dans le développement de l'Afrique contemporaine. Leur promotion doit être considérée comme l'une des priorités fondamentales. En effet , si notre volonté est de libérer le génie créateur des peuples

africains et de supprimer les ghettos culturels que sont les écoles héritées de la colonisation, alors le plein usage des langues africaines est essentiel. Cela ne remet pourtant pas en cause l'enseignement de nos langues officielles, qui servent de langues de communication, particulièrement indispensable à l'échelon international » (Théodore Mayi-Matip « Le rôle de l'initié dans la transmission des valeurs culturelles » in Tradition et Développement dans l'Afrique d'aujourd'hui, Paris, UNESCO, p.103) . S'il n'existe pas de règle précise en la matière, certains cinéastes, dans leur travail de mise en forme, font recours à des techniques inspirées de la tradition orale pour étoffer le langage cinématographique et, dans une certaine mesure, conférer un cachet d'authenticité à leurs personnages.

Dans le domaine de l'édition, le faible taux d'alphabétisation limite le nombre de consommateurs potentiels de l'écrit. Les contraintes d'ordre linguistique et culturel sont importantes : en Afrique, les livres sont le plus souvent publiés dans les langues de diffusion des anciennes puissances coloniales (anglais, français, portugais). La quantité de films et de livres produits en langues nationales reste encore largement insuffisante par rapport aux besoins. En ce qui concerne la production d'ouvrages et d'écrits en langues nationales la question se pose de savoir s'il existe, en amont, un public alphabétisé et lettré qui en serait le destinataire potentiel. Cette situation varie d'un pays à l'autre, l'alphabétisation et la scolarisation n'étant pas au même niveau dans tous les états. Mais le problème le plus sérieux reste la faiblesse de l'édition locale, puisque la plupart des pays africains sont encore tributaires de l'édition occidentale. Il ya certes, ici ou là, quelques tentatives pour consolider l'édition africaine, mais de nombreuses contraintes d'ordre structurel, institutionnel et financier continuent de l'entraver.

Ces difficultés ne doivent pas occulter l'énorme potentiel culturel des pays africains qui est encore très peu exploité et mis en valeur : il existe un vivier d'artistes talentueux dont certains sont amenés à se plier aux exigences d'un marché international dominé par les produits occidentaux, un nombre inestimable de débouchés qui restent vacants faute de moyens et de ressources, un bouillonnement d'initiatives en gestation dans l'informel faute d'un encadrement adéquat. Pour y remédier, il conviendrait que les pays africains mettent en place des politiques nationales et régionales de promotion des industries culturelles.

C'est à ce niveau que la mise en œuvre de la Convention sur la Protection et la Promotion de la diversité des expressions culturelles revêt une importance capitale pour l'Afrique et pour ses partenaires : les cultures africaines sont fragilisées par un environnement institutionnel, structurel et économique des plus difficiles dont il conviendrait de tirer des enseignements pour la mise en place de politiques culturelles plus viables.

La culture se caractérise par ses dimensions, économique et sociale, esthétique et fonctionnelle, symbolique et réaliste. Elle joue à la fois un rôle socio-éducatif et un rôle de communication. La création artistique assume une fonction de régulation des tensions et des aspirations sociales, d'évacuation et du trop plein d'angoisses dont l'art est le lieu d'expression privilégié. L'œuvre d'art établit un lien affectif, mental et historique entre les membres d'une communauté qui s'identifient à des manières d'être, de penser et d'agir ; elle est un puissant facteur d'intégration sociale et de dialogue interculturel. Outre sa fonction sociale, la culture constitue une source de revenus inestimable pour nos économies nationales et régionales. C'est de manière pertinente que Joseph Ki Zerbo cerne - dans son essai intitulé « A quand l'Afrique »- les enjeux de la mondialisation culturelle pour le continent « ... C'est par son être que l'Afrique pourra vraiment accéder à l'avoir. A un avoir authentique ; pas à un avoir de l'aumône, de la mendicité. Il s'agit du problème de l'identité et du rôle à jouer dans le monde. Sans identité nous sommes un objet de l'histoire, un instrument utilisé par les autres : un ustensile. Et l'identité c'est le rôle assumé ; c'est comme dans une pièce de théâtre où chacun est nanti d'un rôle à jouer ... Car les Africains ne peuvent pas se contenter des éléments culturels qui leur

viennent de l'extérieur. Par les objets manufacturés qui nous viennent des pays industrialisés du Nord , par ce qu'ils portent de charge culturelle , nous sommes forgés , moulés , formés et transformés .Un des grands problèmes de l'Afrique est la lutte pour l'échange culturel équitable ... »

C'est par ce constat voire cette interpellation de Ki Zerbo que je vais conclure pour dire que nous devons , ensemble , européens comme africains , revisiter notre cadre de coopération culturelle . Il faudrait surtout qu'on sorte du formatage , que l'on écoute souvent l'Afrique qui a sa vision et sa perception du monde et des échanges et c'est seulement à ce prix que de par et d'autre nous pourrions donner un sens à cette coopération culturelle euro africaine qui nous réunit , décideurs et acteurs culturels non étatiques et étatiques.

Je vous remercie

Cheick Oumar SISSOKO

Réalisateur – Ancien Ministre de la Culture

E-mail : sissokoco@yahoo.fr